

# Jean-Pierre Sueur



Le secrétaire d'Etat a participé à l'élaboration du projet de loi.

**La République du Centre.** — En tant que secrétaire d'Etat aux collectivités locales, vous avez contribué à l'élaboration de ce projet de loi. Quelle en est la philosophie ?

**Jean-Pierre Sueur.** — Elle est avant tout de permettre à tous les citoyens d'exercer leurs fonctions électives. Quel que soient leur profession, leur conditions de vie. Et leur âge. Ce sont les jeunes qui ont les charges les plus lourdes. Et nous avons besoin de toutes les générations.

**R.C.** — Ce projet a mis beaucoup de temps à sortir. Pourquoi ?

**J.-P. S.** — C'est vrai, cela fait dix ans, au moins, que j'en entendais parler. Je suis heureux d'avoir contribué, avec Philippe Marchand, à la sortie de ce projet de loi qui était une véritable « Arlésienne », et dont il faut savoir qu'il a représenté un très gros travail. On peut dire qu'il est « enfin » sorti.

**R.C.** — Pour ce qui est des indemnités, quelles sont les grandes tendances ?

**J.-P. S.** — Il y a une règle pour les maires, qui tient compte de la démographie. Les maires des petites communes verront leurs indemnités augmenter. Ce n'est que justice, car les charges sont très lourdes, pour eux comme pour les autres. Pour ce qui concerne les conseillers généraux et régionaux, les indemnités ne varieront plus que pour des raisons démographiques. Il n'était vraiment pas normal qu'on observe des écarts allant de 1 à 7 selon les départements, et de 1 à 10 selon les régions. Ni que les élus votent leurs propres indemnités. Les critères seront désormais la population et les responsabilités exercées, un président touchant logiquement plus qu'un simple conseiller.

**R.C.** — Quels sont les autres aspects de ce projet de loi ?

**J.-P. S.** — L'amélioration du régime d'absence — notamment l'élargissement à tous les organismes —, le renforcement des garanties des activités professionnelles concernant le licenciement ou le déclassement sont importants pour les personnes qui travaillent. De même que les dédommagements, donc, l'amélioration des droits à la pension de retraite, et la formation des élus.

**R.C.** — Les indemnités seront fiscalisées. C'est une nouveauté.

**J.-P. S.** — Oui, je trouve cela tout à fait normal. Comme j'espère que la sagesse du Parlement l'amènera à voter également la fiscalisation des revenus des parlementaires. Les gens ne comprendraient pas qu'il n'en soit pas ainsi. Nous devons arriver à une équité et une transparence totales.

**R.C.** — Ces mesures étaient attendues par les élus, notamment ceux des petites collectivités qui en forment le gros bataillon. L'étaient-elles également, à votre avis, par la population ?

**J.-P. S.** — Très certainement ! Vous savez, les 550.000 élus locaux sont des gens extrêmement dévoués, et qui ne se sont pas mis au service des autres pour l'argent. Ces mesures sont concrètes, pour eux, mais elles étaient attendues également par la population. Notamment, la limitation du cumul des indemnités et l'encadrement des « voyages d'études » où des abus étaient déplorés. Toutes les mesures prises vont dans le bon sens et seront, j'en suis certain, bien accueillies.

Propos recueillis par  
Michel VARAGNE.